### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

**HERAULT** 

#### NOMBRES DE MEMBRES



Dare de la convocation



N° 2007-12-08 Programme européen Leader+ Opérations en maîtrise d'ouvrage Pays Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

### EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 05 décembre 2007

L'an deux mille sept

Et le cinq décembre

à dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), JN.BADENAS (Conseil Général), M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BARSSE (Bédarieux), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), A.CLAVERIA (Bédarieux), MA.EDO (CdC Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), B.GRASSET (CdC Saint-Chinian), J.HUC (CdC Coteaux-Chateaux), M.OLMOS (CdC Minervois), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), M.VIGUIER (CdC Lirou-Canal).



Acte re	endu exécute	pire
après	10/12/07	fecture
ie 🕾	u	
et pub	10/12/07	otification
		STATE OF THE PARTY OF

# Objet : Programme européen Leader +. Opérations en maîtrise d'ouvrage Pays

Le programme Leader + "Couleurs d'Orb en Languedoc", dédié au développement du tourisme vigneron, porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour les soixante-trois communes du Pays classées en zone Leader, comprend un volet consacré à la stratégie territoriale et un volet consacré à la coopération transnationale.

## Stratégie territoriale: Rédaction d'un guide touristique

L'édition de documents touristiques sur la Destination Vignobles (zone Leader) doit s'appuyer sur une offre d'accueil identitaire mettant en avant la typicité de l'offre vigneronne. Afin de rendre cette offre plus lisible auprès de la clientèle, il est proposé de réaliser une communication ambassadrice avec des textes de séduction, véritables outils de promotion.

Le recours à un rédacteur spécialisé est donc proposé, pour un coût total de 13.000 €, qui pourrait bénéficier de subventions du programme Leader, pour 5.000 €, et du Conseil Général, pour un montant équivalent, l'autofinancement du Pays étant de 3.000 €.

#### Coopération transnationale

Suite aux dernières réunions des comités de pilotage *ad hoc* des deux projets "Héritages du Vin, au Sud" et "Couleurs de fleurs de Méditerranée", il convient de procéder à la programmation de nouvelles opérations suivantes :

- <u>"Les Héritages du Vin, au Sud"</u> : il est proposé de mettre en place un plan marketing en Amérique du Nord et en Europe du Nord, pour un coût de 72.956 €, pour lequel une subvention Leader de 37.952 € et une subvention départementale de 23.048 € sont sollicitées ; la maîtrise d'œuvre de cette opération sera confiée au Comité Départemental du Tourisme, en partenariat avec Maison de la France.
- <u>"Couleurs de fleurs de Méditerranée"</u> : les opérations suivantes, déjà programmées, doivent être modifiées comme suit :
  - conception et édition d'un guide gastronomique, pour un coût de 20.000 €, pour lesquelles des subventions sont sollicitées, auprès du programme Leader, à hauteur de 13.000 € et auprès du Conseil Général, à hauteur de 7.000 €; cette opération a été retenue lors de notre Comité Syndical du 15 octobre dernier;
  - la coordination du projet d'ensemble et du comité de pilotage, pour un coût de 22.100 €, pour laquelle une subvention est sollicitée auprès du programme Leader, à hauteur de 11.045 €; cette opération avait été retenue lors de notre Comité Syndical du 10 mai dernier, pour une subvention Leader de 7.470 €.

Ces opérations ont été soumises au GAL, lors de sa dernière réunion de programmation du 30 novembre, qui en a agréé le principe sous réserves de validation par le Comité Syndical.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays des opérations nouvelles "Rédaction d'un guide touristique" et "Plan Marketing international sur le tourisme vigneron", telles que décrites ci-dessus,
- d'agréer la modification des plans de financement des opérations programmées antérieurement,
- de se prononcer sur le principe et les montants des demandes de subvention auprès du GAL Leader et du Conseil Général, selon le tableau récapitulatif suivant :

	Coût total	Leader	Conseil Général	Autofinanc.
Stratégie territoriale Rédaction d'un guide touristique	13.000	5.000	5.000	3.000
Héritages du Vin, au Sud Plan Marketing	72.956	37.952	23.048	11.956
Couleurs de fleurs de Méditerranée Guide de recettes Coordination, expertise,	20.000	13.000 11.045	7.000	5.000 11.055

 de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande auprès du GAL Leader et du Conseil Général et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Monsieur le Président propose également à l'Assemblée de se prononcer sur un amendement en deux points ;

<u>Programme Leader +</u>: Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes lance l'appel à projets 2008 en soutien à la coopération décentralisée. Afin de conforter le projet "Couleurs de fleurs de Méditerranée" et les différentes opérations prévues en 2008, il est envisagé de soumissionner à cet appel d'offres.

Monsieur le Président rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du Volet "Coopération transnationale" du programme européen Leader +, dont le Pays assure l'animation et la gestion.

Monsieur le Président demande donc de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 23.801 € auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, au titre de ce projet, dont le coût total s'élève à 293.385 €, étant précisé que plusieurs partenaires locaux interviennent dans ce projet : Commune de Bédarieux, Jardin Méditerranéen, Association Mycologique de Bédarieux, Association Pierre Sèche, Association Des Cuisines et des Monts,...

<u>Programme Leader 2008-2013</u>: Le calendrier de dépôt du futur programme Leader est désormais fixé, la remise des dossiers de candidature devant intervenir avant la date-limite du 15 janvier prochain.

Les services du Pays travaillent actuellement en partenariat avec les acteurs du territoire sur un projet qui vise à développer les liens et la valeur ajoutée entre tourisme, thématique retenue comme priorité ciblée, avec l'agriculture, l'environnement et le patrimoine.

Quatre axes d'intervention sont proposés :

- Axe 1 : La base technique touristique
- Axe 2 : L'itinérance douce réseau des itinéraires thématiques
- Axe 3: Les ambassadeurs
- Axe 4 : Les sites d'émerveillement et d'épanouissement.

Ces axes feront, sous réserves d'accord, l'objet d'une déclinaison en mesures et fiches-action, conformément aux exigences du cahier des charges, dans le cadre de l'axe 4 du programme de développement rural hexagonal.

Monsieur le Président rappelle que le programme sera géré, au sens du choix de l'individualisation de l'aide européenne, par un Groupe d'Action Locale, qui devra nécessairement être à majorité privée, comme c'est actuellement le cas dans Leader +.

Le coût d'objectif du programme est de l'ordre de 4,2 millions d'euros, pour la période 2008-2013, étant précisé que le FEADER interviendra à hauteur de 55 % du financement en dépenses publiques nationales, le plan de financement indicatif et dans ses grandes masses étant le suivant :

FEADER : 2.000.000 € DPN : 1.630.000 € Fonds privés : 370.000 €

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer favorablement :

- sur le principe de soumissionner à l'appel à projets Leader, et donc de se déclarer comme futur GAL.
- sur la priorité ciblée de notre candidature, et les axes qui la constituent,
- sur le montage financier indicatif tel que proposé ci-dessus, qui sera nécessairement soumis à ajustements lors de l'élaboration précise de la maquette financière du programme.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical :

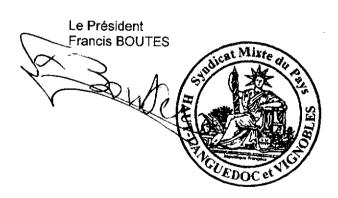
- se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays des opérations nouvelles "Rédaction d'un guide touristique" et "Plan Marketing international sur le tourisme vigneron", telles que décrites ci-dessus,
- agréée la modification des plans de financement des opérations programmées antérieurement,
- se prononce favorablement sur le principe et les montants des demandes de subvention auprès du GAL Leader et du Conseil Général, selon le tableau récapitulatif suivant :

	Coût total	Leader	Conseil Général	Autofinanc.
Stratégie territoriale Rédaction d'un guide touristique	13.000	5.000	5.000	3.000
Héritages du Vin, au Sud				3.000
Plan Marketing	72.956	37.952	23.048	11.956
Couleurs de fleurs de Méditerranée	-	**		11.000
Guide de recettes	20.000	13.000	7.000	5.000
Coordination, expertise,	22.100	11.045		11.055

- se prononce favorablement sur le principe d'une demande de cofinancement auprès du Ministère des Affaires Etrangères au titre de la coopération décentralisée, pour un montant de 23.801 €, dans le cadre du projet "Couleurs de fleurs de Méditerranée",
- se prononce favorablement sur le principe de soumissionner à l'appel à projets Leader, et donc de se déclarer comme futur GAL,
- sur la priorité ciblée de la candidature, et les axes qui la constituent,
- sur le montage financier indicatif tel que proposé ci-dessus, qui sera nécessairement soumis à ajustements lors de l'élaboration précise de la maquette financière du programme.
- autorise le Président à déposer les dossiers de demande auprès du GAL Leader et du Conseil Général et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 05 décembre 2007.



République Française Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Direction générale des services

Saint-Chinian, le 21 Novembre 2007

## Rapport du Président au Comité Syndical

Réunion du 5 Décembre 2007

## Objet : Programme européen Leader +. Opérations en maîtrise d'ouvrage Pays

Le programme Leader + "Couleurs d'Orb en Languedoc", dédié au développement du tourisme vigneron, porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour les soixante-trois communes du Pays classées en zone Leader, comprend un volet consacré à la stratégie territoriale et un volet consacré à la coopération transnationale.

#### Stratégie territoriale: Rédaction d'un guide touristique

L'édition de documents touristiques sur la Destination Vignobles (zone Leader) doit s'appuyer sur une offre d'accueil identitaire mettant en avant la typicité de l'offre vigneronne. Afin de rendre cette offre plus lisible auprès de la clientèle, il est proposé de réaliser une communication ambassadrice avec des textes de séduction, véritables outils de promotion.

Le recours à un rédacteur spécialisé est donc proposé, pour un coût total de 13.000 €, qui pourrait bénéficier de subventions du programme Leader, pour 5.000 €, et du Conseil Général, pour un montant équivalent, l'autofinancement du Pays étant de 3.000 €.

#### Coopération transnationale

Suite aux dernières réunions des comités de pilotage ad hoc des deux projets "Héritages du Vin, au Sud" et "Couleurs de fleurs de Méditerranée", il convient de procéder à la programmation de nouvelles opérations suivantes :

- "Les Héritages du Vin, au Sud": il est proposé de mettre en place un plan marketing en Amérique du Nord et en Europe du Nord, pour un coût de 72.956 €, pour lequel une subvention Leader de 37.952 € et une subvention départementale de 23.048 € sont sollicitées ; la maîtrise d'œuvre de cette opération sera confiée au Comité Départemental du Tourisme, en partenariat avec Maison de la France.
- <u>"Couleurs de fleurs de Méditerranée"</u> : les opérations suivantes, déjà programmées, doivent être modifiées comme suit :
  - conception et édition d'un guide gastronomique, pour un coût de 20.000 €, pour lesquelles des subventions sont sollicitées, auprès du programme Leader, à hauteur de 13.000 € et auprès du Conseil Général, à hauteur de 7.000 €; cette opération a été retenue lors de notre Comité Syndical du 15 octobre dernier;
  - la coordination du projet d'ensemble et du comité de pilotage, pour un coût de 22.100 €, pour laquelle une subvention est sollicitée auprès du programme Leader, à hauteur de 11.045 €; cette opération avait été retenue lors de notre Comité Syndical du 10 mai dernier, pour une subvention Leader de 7.470 €.

Ces opérations ont été soumises au GAL, lors de sa dernière réunion de programmation du 30 novembre, qui en a agréé le principe sous réserves de validation par le Comité Syndical.

### En conclusion, je vous propose donc :

- de vous prononcer sur le principe de la conduite par le Pays des opérations nouvelles "Rédaction d'un guide touristique" et "Plan Marketing international sur le tourisme vigneron", telles que décrites ci-dessus,
- d'agréer la modification des plans de financement des opérations programmées antérieurement,
- de vous prononcer sur le principe et les montants des demandes de subvention auprès du GAL Leader et du Conseil Général, selon le tableau récapitulatif suivant :

				eri eri ekkir eri HASKASKUSKUL
Stratégie territoriale		<u> </u>	<u> (소. ) 전환</u> 경환 전 (2.11	<u> </u>
Rédaction d'un guide touristique	13.000	5.000	5.000	3.000
Héritages du Vin, au Sud				
Plan Marketing	72.956	37.952	23.048	11.956
Couleurs de fleurs de Méditerranée				
Guide de recettes	20.000	13.000	7.000	5.000
Coordination, expertise,	22.100	11.045		11.055

de m'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande auprès du GAL.
 Leader et du Conseil Général et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Francis Boutes

## Comité Syndical du 15 Octobre 2007

## Amendement au rapport n° 2007-12-08 : Programme Leader

### Programme Leader +

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes lance l'appel à projets 2008 en soutien à la coopération décentralisée.

Afin de conforter le projet "Couleurs de fleurs de Méditerranée" et les différentes opérations prévues en 2008, il est envisagé de soumissionner à cet appel d'offres.

Je vous rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du Volet "Coopération transnationale" du programme européen Leader +, dont le Pays assure l'animation et la gestion.

Je vous demande donc de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 23.801 € auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, au titre de ce projet, dont le coût total s'élève à 293.385 €, étant précisé que plusieurs partenaires locaux interviennent dans ce projet : Commune de Bédarieux, Jardin Méditerranéen, Association Mycologique de Bédarieux, Association Pierre Sèche, Association Des Cuisines et des Monts,...

### Programme Leader 2008-2013

Le calendrier de dépôt du futur programme Leader est désormais fixe la remise des dessiers de candidature devant intervenir avant la date-limite du 15 janvier prochain.

Les services du Pays travaillent actuellement en partenariat avec les acteurs du territoire sur la projet qui

Les services du Pays travaillent actuellement en partenariat avec les acteurs du territoire sur aprojet qui vise à développer les liens et la valeur ajoutée entre tourisme, thématique retenue comme priorité ciblée, avec l'agriculture, l'environnement et le patrimoine.

Quatre axes d'intervention sont proposés :

- Axe 1 : La base technique touristique

- Axe 2 : L'itinérance douce - réseau des itinéraires thématiques

Axe 3: Les ambassadeurs

- Axe 4: Les sites d'émerveillement et d'épanouissement.

Ces axes feront, sous réserves d'accord, l'objet d'une déclinaison en mesures et fiches-action, conformément aux exigences du cahier des charges, dans le cadre de l'axe 4 du programme de développement rural hexagonal.

Je vous rappelle que le programme sera géré, au sens du choix de l'individualisation de l'aide européenne, par un Groupe d'Action Locale, qui devra nécessairement être à majorité privée, comme c'est actuellement le cas dans Leader +.

Le coût d'objectif du programme est de l'ordre de 4,2 millions d'euros, pour la période 2008-2013, étant précisé que le FEADER interviendra à hauteur de 55 % du financement en dépenses publiques nationales, le plan de financement indicatif et dans ses grandes masses étant le suivant :

FEADER:

2.000.000 €

DPN:

1.630.000 €

Fonds privés :

370.000 €

Je vous propose donc de vous prononcer favorablement :

- sur le principe de soumissionner à l'appel à projets Leader, et donc de se déclarer comme futur GAL.
- sur la priorité ciblée de notre candidature, et les axes qui la constituent,
- sur le montage financier indicatif tel que proposé ci-dessus, qui sera nécessairement soumis à ajustements lors de l'élaboration précise de la maquette financière du programme.